

[Actes administratifs](#)

Les actes municipaux

Sur [cette page](#), retrouvez l'ensemble des actes municipaux :

- les délibérations du Conseil municipal,
- les procès-verbaux du Conseil municipal,
- les décisions du Maire,
- les arrêtés municipaux,

Les autres actes

Les actes d'Urbanisme réglementaire

Affichage des dépôts

Article R423-6

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.

[Tableau d'affichage des dossiers déposés au 21 mars 2024 \(.pdf - 154.08 Ko\)](#)

Affichage des décisions

Article R424-15

[Tableau d'affichage des dossiers décidés au 21 mars 2024 \(.pdf - 147.79 Ko\)](#)

Dans les huit jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable, un extrait du permis ou de la déclaration, est publié par voie d'affichage à la mairie pendant deux mois.

La publication par voie d'affichage en mairie prévue au troisième alinéa peut être remplacée par une publication par voie électronique sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, mention du permis explicite ou tacite ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieur, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

Cet affichage mentionne également l'obligation, prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R. 600-1, de notifier tout recours administratif ou tout recours contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Plus d'informations sur service-public.fr : [Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain | Service-public.fr](#)

Les publications liées à l'Hygiène /
Environnement

Analyse de l'eau - Mars/Avril 2020

[Prélèvements et analyses du 3 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 12 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 18 mars 2020 \(Cuivre, Nickel, Plomb\)](#)

[Prélèvements et analyses du 18 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 26 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 31 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 7 avril 2020](#)

Voir aussi

[Le Conseil municipal](#)

La Ville de Garges-lès-Gonesse est administrée par un [Conseil Municipal composé de 43 élus](#). Le Conseil Municipal est élu pour une durée de 6 ans au suffrage universel direct. La répartition des sièges se fait par un mélange de scrutin majoritaire et de répartition proportionnelle.

Le Maire est le président de l'assemblée, dirige les débats et fait observer le règlement intérieur. Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques (sauf pour les cas de huis clos prévus par la loi) et se tiennent à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour et le compte rendu des Conseils Municipaux

Chaque réunion du Conseil Municipal fait l'objet d'une convocation puis d'un compte-rendu que vous pouvez télécharger ci-dessous.

[Actes administratifs](#)

Les actes municipaux

Sur [cette page](#), retrouvez l'ensemble des actes municipaux :

- les délibérations du Conseil municipal,
- les procès-verbaux du Conseil municipal,
- les décisions du Maire,
- les arrêtés municipaux,

Les autres actes

Les actes d'Urbanisme réglementaire

Affichage des dépôts

Article R423-6

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.

[Tableau d'affichage des dossiers déposés au 21 mars 2024 \(.pdf - 154.08 Ko\)](#)

Affichage des décisions

Article R424-15

[Tableau d'affichage des dossiers décidés au 21 mars 2024 \(.pdf - 147.79 Ko\)](#)

Dans les huit jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable, un extrait du permis ou de la déclaration, est publié par voie d'affichage à la mairie pendant deux mois.

La publication par voie d'affichage en mairie prévue au troisième alinéa peut être remplacée par une

publication par voie électronique sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, mention du permis explicite ou tacite ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieur, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

Cet affichage mentionne également l'obligation, prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R. 600-1, de notifier tout recours administratif ou tout recours contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Plus d'informations sur service-public.fr : [Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain | Service-public.fr](#)

Les publications liées à l'Hygiène /
Environnement

Analyse de l'eau - Mars/Avril 2020

[Prélèvements et analyses du 3 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 12 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 18 mars 2020 \(Cuivre, Nickel, Plomb\)](#)

[Prélèvements et analyses du 18 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 26 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 31 mars 2020](#)

[Prélèvements et analyses du 7 avril 2020](#)

Voir aussi

□

[**Le Conseil municipal**](#)

□

[**Actes administratifs**](#)

Lien utile

[Séances, arrêtés et décisions](#)